

COMMUNE DE SCIECQ
DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 12 octobre, à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BEAUDIC, Maire.

Date de la convocation : le 2 octobre 2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15, présents : 15 , votants : 15

Présents :

Mesdames AYMÉ Sophie, CLANCIER Catherine, LEFEBVRE Hélène, PARSONNEAU Géraldine, QUEIROS Élodie, VENTURINI Séverine
Messieurs BEAUDIC Jean-Michel, BILLARD Patrice, CHARNOLÉ Pascal, CHIRON Florian, COURTECUISSÉ Vincent, GODET Guy-Marie, JARRY Claude, MAURY Anthony, PHILIPPE Jean-Pierre,

Secrétaire : Florian CHIRON

Début de séance : 20h35

Monsieur le Maire commence par présenter Madame Mélissa PELLETIER, nouvel agent technique nommé le 1^{er} septembre 2020 par voie de mutation, à l'assemblée.

Point 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020 tel que présenté.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la chronologie de l'ordre du jour et de traiter le Point 4 pour commencer afin de libérer Madame Mélissa PELLETIER après la présentation à laquelle elle est venue assister pour préparer le projet d'aménagement des espaces verts.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à commencer par la présentation du projet d'aménagement de la route de Niort

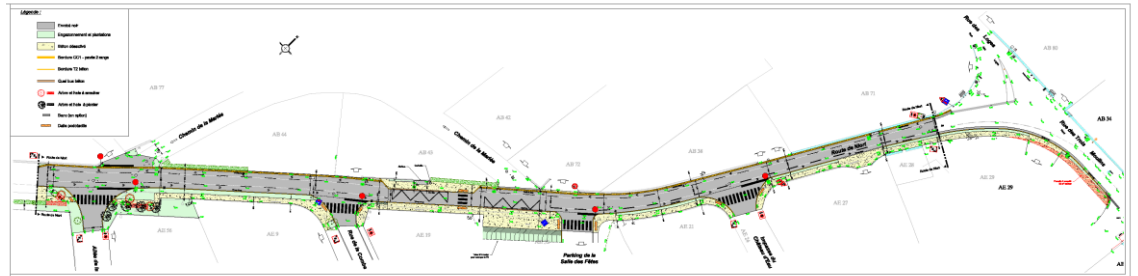
Point 4 : Présentation du projet d'aménagement de la route de Niort

En préambule, Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel le projet d'aménagement de la Route de Niort a été retenu en 2017 :

Grâce aux investissements passés, et au renforcement de son attractivité, la commune de Sciecq connaît un vrai dynamisme démographique. Cette nouvelle attractivité et la croissance des flux dans le village exigent de mieux structurer et aménager les voies de circulation et les espaces publics.

Une étude globale d'aménagement du périmètre communal a été réalisée afin de construire un projet durable pour la commune. Cette étude a eu pour but de définir des objectifs, notamment grâce à la participation de la population (ateliers de travail en novembre 2017), et de construire la programmation des différentes phases de réalisation des travaux d'aménagement. C'est grâce à cette étude que le Conseil Municipal a fait le choix de retenir en priorité, et en premier lieu, l'aménagement de la route de Niort, et de prendre en compte les problématiques de sécurité et de circulation sur cet axe, qui constitue l'entrée/sortie principale du village.

Monsieur Claude JARRY, adjoint délégué à la Commission du Patrimoine et des travaux prend maintenant le relais pour présenter le projet d'aménagement de la Route de Niort.



L'objectif principal de l'aménagement de la route de Niort sur environ 500 mètres et de faire de cette voie principale d'entrée dans le village un espace partagé où chaque usager est attentif aux autres usagers, d'embellir et renforcer la qualité du cadre de vie.

Les travaux répondent aux objectifs de sécurisation pour l'ensemble des usagers et s'inscrivent dans le cadre d'une zone partagée avec limitation de la vitesse à 30 km/h. Ils portent essentiellement sur :

- la sécurisation des entrées et sorties vers les lotissements et vers le parking de la salle des fêtes
- la création de trottoirs et d'un cheminement protégé pour les piétons
- la création d'espaces verts et de bandes végétales de protection
- la rénovation de la chaussée avec une limitation de la vitesse sur l'ensemble de la voie à 30 km/h
- la création d'un secteur pour l'arrêt de bus en écluse permettant de ralentir les flux et faciliter les déplacements piétons des usagers

Les équipements suivants vont permettre de transformer, de structurer et de sécuriser l'entrée dans le village :

- des trottoirs normalisés protégés par une bande végétalisée
- l'éclairage public assurant la sécurité de tous mais plus particulièrement celle des enfants, des adolescents et des mères de famille pour accéder à l'arrêt de bus
- des largeurs de voie réduites et des sens prioritaires
- un « chaucidou » (chaussée à voie centrale banalisée) pour les cyclistes et l'installation d'un espace protégé et sécurisé pour les vélos
- un parking de covoiturage
- la restructuration de l'arrêt de bus
- l'installation d'une écluse à l'entrée du village avec passages vélos (chaucidou)
- une borne de départ de chemins de randonnée,

Compte tenu des délais prévus par le code des marchés (information des entreprises, signature de l'acte d'engagement, ordre de service, mois de préparation) il est proposé au conseil de faire démarrer les travaux début janvier 2021, ce à quoi aucun membre ne s'oppose.

Point 2 : Délégations (DEL2020-52, DEL2020-53 et DEL2020-54)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs délégués ou référent doivent encore être désignés :

- **Un suppléant à la CLECT**

Pour mémoire, la CLECT est une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à la CAN. Elle est chargée de déterminer les coûts de fonctionnement d'un service lorsqu'il devient communautaire et fait l'objet d'un transfert de la commune à la CAN. En contrepartie du coût du service pris en charge par la CAN, l'attribution de compensation de la commune est réduite du même montant.

Monsieur le Maire est membre titulaire de la CLECT et le Conseil Municipal doit désigner un suppléant.

Monsieur Guy-Marie GODET se porte volontaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la désignation de Monsieur Guy-Marie GODET comme suppléant à la CLECT (DEL2020-52)

- **Un délégué à la commission de contrôle de la liste électorale au titre du Tribunal de Grande Instance** qui doit être désigné par la Préfecture sur proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur Vincent COURTECUISSÉ se porte volontaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la désignation de Monsieur Vincent COURTECUISSÉ (DEL2020-53)

- **La régie énergies renouvelables de la CAN** dispose d'un conseil d'exploitation composé d'un représentant par commune. Un référent Energies renouvelables doit donc être désigné par le Conseil Municipal pour participer aux travaux de la régie Energies renouvelables et du réseau développement durable de la CAN.

Monsieur Florian CHIRON se porte volontaire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la désignation de Monsieur Florian CHIRON (DEL2020-54)

Point 3 : Choix de l'entreprise attributaire du marché de travaux pour l'aménagement de la route de Niort (DEL2020-55)

Le conseil municipal avait décidé d'engager la procédure de marché pour les travaux d'aménagement de la Route de Niort et avait autorisé Monsieur le maire à signer tous les documents y afférant.

Après la phase de publicité (juin 2020) et de consultation, la commission a d'une part procédé à l'ouverture des plis (4) (juillet 2020) et d'autre part, sur la base du rapport d'analyse rédigé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, confirmé les propositions de choix retenues par la maîtrise d'œuvre.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de proroger et ne pas attribuer le marché de travaux de l'aménagement de la route de Niort avant d'avoir pu examiner une analyse

technique détaillée qui puisse permettre de mieux comprendre les notes techniques des deux entreprises finalistes.

Comme convenu, la commission du Patrimoine et Travaux s'est donc réunie le 24 septembre 2020, en présence du maître d'œuvre, Monsieur Olivier PEGURRI, afin d'examiner les modalités et critères d'analyse des offres reçues.

A l'issue de cette réunion, rassurée par la qualité des travaux malgré une offre bien moins onéreuse, la commission Patrimoine et Travaux propose au Conseil Municipal de retenir une entreprise.

Il revient au conseil municipal d'entériner le choix l'entreprise.

Vu le code des marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant pour l'aménagement de la Route de Niort :

Entreprise BONNEAU : 155 520.25 € HT

| |
|--|
| Point 5 : Projet de plan de circulation (DEL2020-56) |
|--|

Dans le cadre du projet d'aménagement de la route de Niort il est prévu de limiter la vitesse sur ce tronçon à 30 km/h, d'instaurer des priorités et de créer un espace multimodal.

Dans la mesure où des problématiques de circulation se posent sur différentes rues du village, il est proposé au Conseil Municipal de saisir l'opportunité de l'aménagement de la route de Niort pour construire un plan global de circulation sur la commune et de recourir à cet effet à un cabinet d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la commission Patrimoine et Travaux à demander plusieurs devis pour à l'élaboration d'un plan de circulation.

| |
|---|
| Point 6 : Projet de délibération d'adhésion à la centrale d'achat du Centre de Gestion des Deux Sèvres et au marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la protection des données (RGPD) (DEL2020-57) |
|---|

En février 2020, la centrale d'achat du CDG 79 a engagé une consultation relative à la mise en conformité des adhérents qui le souhaitent, par un accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

Afin d'offrir aux acheteurs qui le désirent un outil efficace d'achat permettant de répondre aux enjeux de facilitation de l'achat, de l'optimisation, de sécurisation de la dépense publique, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres a décidé de se constituer Centrale d'achat.

La Centrale d'achat exercera des activités d'achats centralisées pour l'acquisition de fournitures et services en lien avec son domaine de compétences.

L'adhésion à la centrale d'achat du CDG 79 est gratuite

Pour les communes de moins de 1000 habitants (et moins de 10 agents) la société retenue est GOCONCEPTS avec une offre de base à 395€ HT.,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'adhésion à la centrale d'achat du Centre de Gestion des Deux Sèvres et au marché de mise en conformité avec le Règlement Général sur la protection des données

Point 7 : Report du différé des travaux de finition du lotissement de la Brelandière (DEL2020-58)

Un arrêté du maire en date du 24 avril 2019, autorise le report du différé des travaux de finition du lotissement de la Brelandière jusqu'au 31 décembre 2020.

Aujourd'hui « Pierres et Territoires » nous sollicite pour un dernier report du différé des travaux de finition au 30 septembre 2021 car plusieurs maisons restent à terminer et certaines ne débiteront qu'en fin 2020.

Par ailleurs il convient de préciser que, pour ce lotissement, « Pierres et Territoires » dispose d'une garantie d'achèvement des VRD qui court jusqu'à la délivrance du certificat de conformité des travaux avec le permis d'aménager

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le report du différé des travaux de finition du lotissement de la Brelandière jusqu'au 30 septembre 2021

Point 8 : Informations diverses

- Monsieur SAVIN de l'entreprise « Pierres et Territoires » propose à la commune de porter un nouveau projet de création de lotissement, sur un terrain relevant d'une opération d'aménagement programmé, prévue dans le PLU de la commune. Le PLU tel qu'il a été élaboré en 2007-2008 définit clairement les trois emplacements possibles : le Vigneau (derrière la Brelandière), Puits sec / la Brelandière et la Giboulière.

Ce serait une nouvelle occasion d'accueillir de nouveaux habitants pour la commune.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur BALOGE, maire de Niort, au sujet de la convention passée avec la ville de Niort pour le RPI et de la très forte augmentation des tarifs pour les élèves de maternelle. Les tarifs 2020-2021 seront donc négociés par la ville de Niort pour les élèves de maternelle. Néanmoins, l'année scolaire 2019-2020 ayant été significativement raccourcie par le confinement, le tarif annuel sera proratisé.

La convention n'a pas encore été signée par toutes les parties.

Point 9 : Questions diverses

- Une présentation du projet de Centre Socio-Culturel sera faite lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2020 afin que les membres du Conseil puissent se prononcer sur l'opportunité d'investir financièrement dans le projet de l'association La Boussole

Avant le Conseil Municipal du 16 novembre 2020, Monsieur Patrice BILLARD souhaite faire sa propre présentation de ce projet afin que les membres du Conseil puissent mesurer précisément les avantages et inconvénients du projet de Centre Socio-Culturel. Cette présentation aura lieu le lundi 9 novembre, à 20h00, avant la réunion de la Commission des Affaires Sociales

- Monsieur Patrice BILLARD rappelle également qu'un nombre certain d'adresses mail manquent toujours et que tout le Conseil Municipal est concerné.

- Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE informe l'assemblée qu'il a rencontré l'association Avenir 79. L'association sportive demande à pouvoir disposer de douches et de toilettes en bon état de fonctionnement au terrain des sports. Les représentants de cette association demandent également que soit condamné le côté

orienté à l'est de la buvette et qu'ils soient autorisés à repeindre et meubler la buvette.

Jean Pierre Philippe propose que ces demandes soient examinées et chiffrées par la commission travaux.

Toutefois le conseil municipal considère d'une part que la sécurisation de l'entrée du stade doit précéder les autres travaux et d'autre part que l'installation électrique des locaux, qui aujourd'hui n'est plus conforme et peut engendrer des dangers, soit dans un premier temps remise aux normes par un artisan électricien et en second lieu vérifiée par un organisme certificateur.

Dans l'attente de ces travaux de mise aux normes, le conseil maintient la décision de ne pas autoriser l'usage des toilettes et douches des vestiaires.

La séance est levée à 22 h45